

**DECISION D'APPROBATION DE MODELE**  
**N° 97.00.251.003.1 DU 30 MAI 1997**

# Cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle CERVA FA

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 7 JANVIER 1991 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 14 AVRIL 1995 RELATIF A LA CONSTRUCTION, AU CONTROLE ET AUX MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES CINEMOMETRES DE CONTROLE ROUTIER.

## FABRICANT

SFIM TRAFIC TRANSPORT, 15, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières le Buisson, France.

## OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 91.00.252.002.1 (1) du 1er mars 1991 relative au cinémomètre SFIM modèle CERVA, déjà complétée par la décision d'approbation n° 94.00.252.001.1 (2) du 21 janvier 1994 et modifiée par la décision d'approbation n° 95.00.250.001.1 du 21 avril 1995 (3).

## CARACTERISTIQUES

Le cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle CERVA FA faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle CERVA approuvé par les décisions précitées par un logiciel spécifique qui lui permet de détecter la présence d'un véhicule en rapprochement puis d'en effectuer la mesure de vitesse sans l'intervention d'un opérateur.

Le nombre hexadécimal «somme de contrôle» caractéristique de ce logiciel est D7D5.

Le cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle CERVA FA peut être utilisé avec le dispositif photographique Photo Flash POSITIVE LRP 90 ayant fait l'objet de la décision d'approbation n° 93.00.252.003.1 (4) du 22 mars 1993 et

avec le dispositif d'impression TAPI 2 ayant fait l'objet de la décision d'approbation n° 93.00.252.001.1 (5) du 3 mars 1993.

Les scellements, les dispositions particulières d'utilisation et les conditions particulières de vérification prévues pour le modèle CERVA par la décision n° 95.00.250.001.1 du 21 avril 1995 s'appliquent au modèle CERVA FA.

## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque élément du cinémomètre modèle CERVA FA porte une plaque d'identification mentionnant au moins :

- le nom et la marque du fabricant ;
- la dénomination du sous-ensemble ;
- le numéro de série ;
- l'année de fabrication ;
- le numéro et la date de la présente décision.

Les indications reportées sur les plaques du dispositif photographique et du dispositif d'impression cités ci-dessus sont celles prévues par leurs décisions d'approbation respectives.

## DEPOT DE MODELE

Le dossier est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13-1453 et chez le fabricant.

## VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 1er mars 2001.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de *Métrologie*, octobre 1992, page 1479.

(2) Revue de *Métrologie*, janvier 1994, page 40.

(3) Revue de *Métrologie*, mai 1995, page 518.

(4) Revue de *Métrologie*, mars 1993, page 412.

(5) Revue de *Métrologie*, mars 1993, page 400.

Cinémomètre  
SFIM TRAFIC TRANSPORT  
modèle CERVA FA

### 1- MISE EN SERVICE

La mise en service du cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle CERVA FA s'effectue par pression sur la touche verte (M/A) qui doit s'éclairer. L'écran du cinémomètre doit indiquer :

SFIM TT CERVA FA

puis le seuil de déclenchement sous la forme :

T.V:XXXkm/h?

puis le dialogue interactif entre l'instrument et l'opérateur par l'intermédiaire des boutons-poussoirs est identique à celui du modèle CERVA mentionné dans la notice descriptive annexée à la décision n° 91.00.252.002.1 du 1er mars 1991 (1), telle que modifiée par la notice descriptive

annexée à la décision n° 95.00.250.001.1 du 21 avril 1995 (2), jusqu'à l'apparition du texte :

DEBUT DE MESURE

VP:

A ce stade de la procédure, le cinémomètre est prêt à fonctionner, il reste à s'assurer que l'interrupteur muni d'un voyant rouge est en position de marche. Cet interrupteur qui est situé sur l'indicateur à droite de l'écran LCD commande la phase active de l'émission radioélectrique du système.

Le cinémomètre étant en émission permanente, la vitesse de tout véhicule entrant dans le faisceau radar est automatiquement déterminée.

### 2- FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement est identique à celui du modèle CERVA, sauf en ce qui concerne l'incrustation de la vitesse sur la photographie qui n'est effectuée qu'après une nouvelle mesure de la vitesse du véhicule porteur qui doit être identique à celle mémorisée quand le véhicule cible est entré dans le faisceau de mesure.

---

(1) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1481.

(2) Revue de Métrologie, mai 1995, page 520.